

Home Again

Code de Service NFOCUS

Home Again 8234

Définition du Service

Home Again est un service destiné aux adultes de 18 ans et plus, bénéficiant de l'exonération HCBS pour les personnes âgées et les adultes et enfants en situation de handicap (AD). Il fournit un paiement unique à un fournisseur agréé pour aider, soutenir et permettre à un participant de quitter un établissement de soins infirmiers pour une situation de vie plus indépendante, choisie par le participant. Ce service inclut les dépenses non récurrentes d'aménagement pour une résidence privée où le participant est directement responsable de ses propres frais de subsistance.

Conditions de Prestation

- A. Le besoin de Home Again est identifié lors de l'évaluation du participant et inclus dans le plan centré sur la personne (PCP).
- B. Home Again doit être :
 - 1. Raisonnable et nécessaire tel que déterminé par le processus de développement du plan de service ;
 - 2. Clément et clairement identifiée dans le PCP ;
 - 3. Au-delà de la capacité des participants à assumer de telles dépenses ; et
 - 4. Inaccessible par d'autres sources.
- C. Le bénéficiaire doit être un résident actuel d'un établissement de soins infirmiers dont les services ont été payés par Medicaid pendant au moins trois mois.
 - 1. Les séjours en établissement de soins infirmiers de réhabilitation ne permettent pas à une personne de bénéficier de ce service.
- D. L'approbation des services ou des articles est strictement à la discrétion du Département de la santé et des services humains du Nebraska (DHHS).
- E. Tous les articles couverts deviennent la propriété du participant.
- F. Le participant peut être autorisé à bénéficier de services dans un ou plusieurs domaines suivants :
 - 1. Meubles, appareils électroménagers, ameublement et fournitures ménagères essentielles ;
 - 2. Dépôts et frais tels que la garantie, les services publics, la demande et l'installation ;
 - 3. Activités visant à évaluer les besoins et à organiser les adaptations nécessaires pour l'accessibilité du domicile, qui ne sont pas couvertes par d'autres services ;
 - 4. Frais de déménagement ;
 - 5. Assistance d'un parrain du programme Home Again ; ou
 - 6. Frais pour d'autres services ou articles liés au déménagement qui sont essentiels pour éliminer les obstacles à la transition ou à son succès.
- G. Le programme Home Again n'inclut pas les éléments suivants :
 - 1. Les frais de loyer ou d'hypothèque ;
 - 2. La nourriture ;
 - 3. Les frais réguliers de services publics ;
 - 4. Les appareils ménagers, les téléviseurs ou les articles destinés uniquement à des fins de divertissement ou de loisirs.

5. Articles ou services non essentiels pour soutenir le déménagement ou garantir son succès ;
 6. Articles ou services disponibles dans le cadre du plan d'État Medicaid ou d'un autre service de la dérogation AD ;
 7. Articles ou services disponibles gratuitement auprès de parents, d'amis ou de toute autre source ;
 8. Articles ou services qui relèvent de la responsabilité du fournisseur de résidence assistée (AL) ou qui sont inclus dans le budget d'aide publique du participant ; et
 9. L'ameublement des logements possédés ou loués par un fournisseur de dérogation, lorsque la fourniture de ces articles et services est incluse dans le service de dérogation qu'il offre.
- H. Home Again est limité à une fois pendant une période de douze mois.
- I. La période d'autorisation des services Home Again peut commencer dès que le participant, le coordinateur de service et le personnel de l'établissement de soins s'accordent sur un plan de sortie indiquant un déménagement vers un cadre plus indépendant.
- J. Les dépenses peuvent être autorisées jusqu'à 60 jours avant la date prévue du déménagement et pendant 30 jours après la date effective du déménagement.
- K. Toutes les dépenses de transition préalablement autorisées, engagées de bonne foi, seront couvertes même si la transition n'a finalement pas lieu en raison de circonstances imprévues, y compris, mais sans s'y limiter, si le participant fait face à une urgence médicale.

Exigences pour les Prestataires

- A. Tous les prestataires de services de dérogation doivent :
1. Être un prestataire Medicaid ;
 2. Se conformer à tous les titres applicables du Nebraska Administrative Code et aux lois de l'État du Nebraska ;
 3. Respecter les normes décrites dans l'accord de prestataire de services de la Division Medicaid et Soins de longue durée ;
 4. Suivre les formations du DHHS sur demande ;
 5. Utiliser les précautions universelles ; et
 6. Employer du personnel possédant les qualifications, l'expérience et les compétences nécessaires pour fournir des services comparables à ceux qui seront autorisés.
- B. Un prestataire de Home Again peut être un particulier, une entreprise, une organisation ou une agence.
- C. Les prestataires de Home Again doivent fournir un parrain désigné de Home Again pour chaque participant. Le sponsor devra :
1. Aider le participant, si nécessaire, à trouver et à obtenir un logement accessible et abordable.
 2. Fournir un soutien pour gérer les changements liés à la transition et au déménagement.
 3. Fournir le financement initial pour obtenir les articles et services essentiels inclus dans le PCP.
 4. Respecter les normes minimales suivantes :
 - a. Reconnaître et soutenir les choix du participant dans la sélection des articles et services fournis par le programme Home Again ;
 - b. Avoir de l'expérience dans la réalisation d'activités liées à la recherche de logement et à l'installation d'un ménage ; et
 - c. S'assurer que tout véhicule et conducteur transportant un participant pour rechercher un logement ou répondre à d'autres besoins de transition respecte les lois et réglementations applicables en matière de licences et de sécurité.

Tarifs

- A. Le tarif du programme Home Again comprend le paiement du coût réel des articles et services nécessaires au déménagement du participant ainsi que tout paiement destiné au sponsor.
- B. Le montant maximal autorisé pour le programme Home Again est déterminé annuellement par le DHHS.

- C. Le paiement pour le programme Home Again n'est pas inclus dans le coût mensuel des services de l'AD Waiver du participant.
- D. Les prestataires doivent facturer le programme Home Again de la manière suivante :
 1. En totalisant et en soumettant des reçus datés pour les achats effectués au nom du participant.
 2. En totalisant et en soumettant des reçus ou d'autres documents écrits justifiant les obligations financières engagées au nom du participant pour les dépôts de garantie, l'installation des services publics et les frais.
 3. Fournir une liste détaillée des dates et des activités effectuées si le paiement du temps du sponsor est autorisé.
 4. Soumettre une demande de facturation pour le montant total des dépenses engagées.